



Le Haillan

Conseil municipal

27 mars 2019

RAPPORTS DE PRÉSENTATION

16/19 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) JALLES SUD MEDOC - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

Pour se conformer aux orientations du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le SIVOM Jalles Sud Médoc a donné, par délibération n° 15-205 en date du 2 décembre 2015, un avis favorable sur l'ensemble du projet de SDCI en précisant voter pour une dissolution du syndicat au 31 décembre 2018.

Compte tenu du calendrier de réalisation de la cession de la salle Pierrette AYMAR à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui ne pourra intervenir que sur le 1er semestre 2019, il convient de **reporter la dissolution d'un an, soit au 31 décembre 2019**.

PROPOSITION :

- **DECIDER** d'accepter la dissolution du SIVOM Jalles Sud Médoc au 31 décembre 2019.

17/19 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIETES ET DU JAZZ (C.N.V.) - PROGRAMMATION DE L'ENTREPOT

Rapporteur : Madame le Maire

Le C.N.V. apporte un soutien financier aux salles de spectacle, au titre de leur dispositif « Aide à l'activité des salles de spectacles – Diffusion ».

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter un soutien financier auprès du C.N.V. pour la salle de spectacle de l'Entrepôt - programmation 2018-2019 chanson en particulier.

18/19 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU COMITE DE PROGRAMMATION DU FONDS CREATIF NOUVELLE AQUITAINE / CONTRAT DE FILIERE - PROGRAMMATION CHANSON DE L'ENTREPOT

Rapporteur : Madame le Maire

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), l'État et le Réseau Indépendants des Musiques ont décidé de se retrouver au sein d'un Contrat de Filière pour soutenir les musiques actuelles.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame Le Maire à solliciter un soutien financier auprès du Comité de programmation du « Fonds créatif Nouvelle-Aquitaine » / contrat de filière - programme développement des coopérations professionnelles, pour la salle de spectacle de l'Entrepôt (programmation chanson en particulier).

19/19 FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2019 » - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)

Rapporteur : Madame le Maire

A travers son dispositif d'aide aux festivals de musiques actuelles, la SACEM soutient les manifestations qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles ou récentes.

PROPOSITION :

- **Autoriser** Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès de la SACEM pour le Haillan Chanté

Rapporteur : Madame le Maire

L'Entrepôt propose un tremplin chanson visant à soutenir des artistes émergents, ouvert aux auteurs et/ou compositeurs interprètes de chansons en langue française.

Il est nécessaire d'en définir les modalités administratives afin de rémunérer les lauréats.

PROPOSITION :

- **APPROUVER** l'organisation d'un Tremplin Chanson 2019 et les années suivantes,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer une convention avec les lauréats du tremplin chanson

21/19 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACHAT DE BALLONS DE HANDBALL

Rapporteur : Éric FABRE

L'usage de la colle et de la résine pour la pratique du Hand-ball est une problématique importante pour les collectivités et les agents chargés de l'entretien des installations sportives.

Le revêtement du sol de la salle G. RICART a été refait à neuf durant l'été dernier. La ville du Haillan en a profité pour prendre un arrêté en septembre 2018 qui interdit l'utilisation de la résine et des colles à usage sportif dans toutes nos salles sportives. En accord avec le club de Hand-ball et pour permettre le renouvellement, la première année, de tous leurs ballons sans colle, la commune propose de financer 50% de la facture d'achat.

Le montant de la facture s'élève au total à 3 108 €.

PROPOSITION :

- **OCTROYER** une subvention exceptionnelle du 1550 € à l'association Haillan Hand-Ball Club.

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

La Ville a l'opportunité de rentrer dans un dispositif expérimental gratuit pour améliorer la maîtrise de son éclairage public, dans le cadre du dispositif Linkylux avec Enedis.

La durée de cette convention est de 1 an renouvelable sous réserve de l'accord des parties.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec Enedis, telle que détaillée en annexe.



23/19 Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Rapporteur : Jean Claude CONTE

Depuis plus de 5 ans, la ville du Haillan adhère au groupement de commandes des syndicats d'énergies aquitains pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Ce groupement réunit plus de 2 000 membres et a permis de bénéficier de tarifs compétitifs tout en répondant à la disparition des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

Jusqu'à présent les marchés de gaz et d'électricité étaient distincts.

Désormais, le SDEEG propose un marché groupé global de 3 ans (1/1/2020 au 31/12/2022) pour l'électricité et le gaz naturel dans un contexte énergétique très volatile et haussier.

PROPOSITION :

FAIRE ACTE de candidature au marché d'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) 2020/2022.

AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre de ce marché.

24/19 CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION ET REPARTITIONS FINANCIERES AMENAGEMENT DE LA PLACE FRANCOIS MITTERRAND AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Bordeaux Métropole va rénover et ré-agencer la Place François Mitterrand et ses abords à compter d'avril 2019 les espaces publics pour une livraison prévue en décembre 2019.

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie, de place et d'équipements connexes (poubelles, potelets, traverses bois de stationnement, bancs, etc) tel que contractualisé dans le contrat de Co-Développement 2018-2020 Action n°14.

Aussi dans le cadre des travaux, il est proposé de **transférer de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville** pour ses compétences : Eclairage Public et Espaces Verts, à Bordeaux Métropole qui remettra ceux-ci à la réception des travaux.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole, telle que détaillée en annexe.

25/19 FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, soit la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti:

La volonté de la commune est de ne pas augmenter les taux en 2019.

PROPOSITION :

DE MAINTENIR les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2019, comme suit:

Taxe d'habitation	19,97 %
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %

26/19 REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYES A L'OCCASION DES ELECTIONS EUROPEENNES

Rapporteur : Daniel DUCLOS

A l'occasion des prochains scrutins électoraux de 2019, le personnel municipal est mobilisé pour les opérations de vote, à savoir pour le 26 mai 2019 lors des élections européennes.

Vu les dispositions réglementaires,

PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** aux fonctionnaires municipaux participant aux opérations administratives de tenue des bureaux de vote :
 - des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents éligibles à ce dispositif , à savoir les agents de catégorie B et C
 - des indemnités forfaitaires complémentaires pour les agents éligibles à ce dispositif à savoir les agents de catégorie A
- **INDIQUER** que cette rémunération est exclusive de tout avantage pour le même objet et répond aux conditions de cumul de rémunération fixé par le statut de la fonction publique territoriale,.

27/19 REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer le montant de la prime annuelle versée aux agents, conformément aux dispositions de l' article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans ces conditions,

PROPOSITION :

- **FIXER** le montant de la prime annuelle attribuée au personnel municipal pour l'année 2019 à 1 430 euros bruts;
- **PRECISER** qu'elle sera versée semestriellement à raison de 50 % en juin et 50 % en novembre de chaque année civile, dans chacun des trains de paie respectifs pour tous les agents concernés;

28/19 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « LA SOURCE » AU HAILLAN

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Par délibération en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Centre Social « La Source » au 15 avril 2018, afin de faciliter le fonctionnement et l'évolution de cette structure.

Cette mise à disposition doit permettre à l'EPA de continuer à développer son action sur le territoire communal en faveur de toutes les familles haillanaises.

Pour cela, il vous est demandé d'autoriser, à compter du 15 avril 2019 et pour 1 an, la reconduction de cette mise à disposition.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** la mise à disposition auprès de l'EPA, à compter du 15 Avril 2019, un adjoint d'animation principal 2eme classe de la collectivité, à raison de 36h hebdomadaires pour 1 an.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer avec l'établissement public concerné, la convention de mise à disposition ci-jointe selon les modalités précitées.

29/19 PROTOCOLE DE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE

Vu l'évolution des dispositions réglementaires,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes d'incivilités, d'insécurité, de délinquance et de cambriolage auxquels se consacrent la Police Nationale et la Police Municipale, il est proposé de mettre en place le dispositif de « **Participation Citoyenne** » sur notre commune.

Ce dispositif vise, conformément à une charte d'engagement, à renforcer la sécurité de proximité en associant la population au maintien de la tranquillité de son environnement immédiat, en favorisant la solidarité, en créant des réflexes élémentaires de prévention et de signalement, permettant d'améliorer la réactivité et l'efficacité des services de police.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le protocole de « Participation Citoyenne » conjointement avec le Préfet de la Gironde et avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde.
- **AUTORISER** Madame le Maire à nommer les référents de quartier, acteurs du dispositif

30/19 MARCHE MUNICIPAL – DEPLACEMENT DURANT LES TRAVAUX DE LA PLACE FRANCOIS MITTERRAND

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Attendu que des travaux vont avoir lieu sur la place François Mitterrand dans le cadre de sa requalification à compter du printemps 2019 et pour la réalisation de la future halle ensuite, il apparaît nécessaire de déplacer le marché hebdomadaire durant la durée des travaux ayant lieu sur la place.

Après examen avec les commerçants actuels du marché et afin de ne pas les éloigner démesurément du site actuel, où il a vocation à être réimplanté, et des commerces alentour, il apparaît pertinent de déplacer le marché sur la place Henri Bos.

PROPOSITION :

- **DECIDER** le déplacement du marché hebdomadaire du mercredi matin, sur la place Henri Bos, sur l'espace enrobé le long de l'école élémentaire centre, durant les travaux qui se dérouleront sur la place François Mitterrand à partir d'avril 2019.

Dans le cadre de l'article 51 de la loi du 17 août 2015 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, et de la fiche n°10 du contrat de co-développement avec Bordeaux Métropole,

La Ville souhaite s'engager dans une démarche de promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle à travers la mise en oeuvre d'un Plan de Déplacement des Agents de la commune.

PROPOSITION :

- **APPROUVER** le Plan de Déplacement des agents de la ville et la mise en œuvre des actions qui en découlent